



Formation initiale PCR Niveau 2 - Secteur Industrie Option Nucléaire

**CONFORME A L'ARRETE DU
18/12/2019**

PUBLIC

Personne désignée pour assurer la mission de Conseiller en Radioprotection de Niveau 2 Secteur Industrie Option Nucléaire.

PRE REQUIS

Certificat PCR Niveau 2 Secteur Industrie Options Sources Scellées et Non Scellées en cours de validité.

Photographie d'identité au format jpeg



DUREE

16 heures.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 stagiaires maximum

OBJECTIF GENERAL

Selon l'Art.3 de l'Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection :

- « Permettre au candidat de connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions et d'appliquer les dispositions prévues par la réglementation.
- A l'issue de sa formation, [par l'acquisition des connaissances et des compétences (Cf. Annexe II de l'Arrêté du 18/12/2019)], le candidat sera en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser ».

CONTENU

- **30% d'apports théoriques** relatif aux grands principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection.
- **70% de Travaux Dirigés et Pratiques** avec des mises en situation adaptées à la nature et à l'ampleur du risque radiologique et aux conditions d'exécution de l'activité.

MOYENS

- **Pédagogiques** : Révision de textes règlementaires, travail en sous-groupe et restitution, mises en situation lors de Travaux Dirigés et Pratiques, au sein d'installations adaptées et spécifiques au secteur et à l'option visée.
- **Techniques** : Salle équipée de vidéoprojecteur et paperboard, Chantier Ecole certifié CEFRI, Supports pédagogiques et clé USB remis à chaque stagiaire.
- **D'encadrement** : Formateur(s) compétent(s) dans le domaine, qualifié(s) TRIHOM.

EVALUATION : Epreuve écrite individuelle, contrôle continu et épreuve orale à partir d'analyse de cas pratiques en groupe + entretien individuel de 15 min minimum.

VALIDATION : Délivrance d'un certificat de formation « PCR Niveau 2 - Secteur Industrie – Option Nucléaire » si réussite aux 3 épreuves. Validité : 5 ans sans période de tolérance.